

APRÈS ART. 2

N° CS21

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

### AMENDEMENT

N ° CS21

présenté par

Mme Brulebois, M. Maillard, Mme Le Feur, M. Frébault, M. Woerth, M. Patrier-Leitus,  
Mme Piron et Mme Liso

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.